

Point n° 1 à l'ordre du jour

**Conseil académique du 29 juin 2023**

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-4 et L. 712-6 1° III ;

Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;

Après en avoir délibéré, les membres approuvent le procès-verbal du Conseil académique réuni en séance plénière du 26 octobre 2022, annexé.

Résultat du vote électronique :

Nombre de présents ou représentés au moment du vote : 49

Nombre de voix Pour : 34

Nombre de voix Contre : 7

Nombre d'abstentions : 6

Nombre de présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Fait à Saint-Denis le 03 juillet 2023

Le Président du Conseil académique

  
Professeur Gilles LAJOIE

Transmis à la Rectrice de la Région académique de La Réunion, Chancelière des universités le

11 1 JUIL. 2023

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le

11 1 JUIL. 2023

Pôle Qualité et Pilotage  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles  
Service des affaires institutionnelles

**CONSEIL ACADEMIQUE  
PROCES VERBAL DE LA SÉANCE PLENIERE  
DU 26 octobre 2022**

Le Conseil académique s'est réuni en formation plénière le **mercredi 26 octobre 2022 en hybride** sous la présidence du Professeur Gilles LAJOIE, président du Conseil académique.

Sur 70 membres en exercice dûment convoqués, 48 étaient présents ou représentés à l'ouverture de la séance à 10h10. Le quorum est atteint. Le Conseil académique de l'Université de La Réunion a pu valablement siéger sur l'ordre du jour suivant :

1. Point de rentrée 2022-2023.
2. Plan de sobriété énergétique (PROTECTEUR).
3. Point d'information sur la situation budgétaire et comptable de l'université.
4. État des lieux des formations en informatique dans l'offre de formation de l'UR : réflexions prospectives.
5. Questions diverses.

**MEMBRES PRÉSENTS**

Président du Conseil académique : Gilles LAJOIE.

Professeurs : Elise RALSER (visioconférence) - Harry BOYER (visioconférence) - Hippolyte Hugues KODJA (visioconférence) - Marianne MORILLON (visioconférence) - Fabienne REMIZE (visioconférence) - Bernard REYNAUD (visioconférence) - Olivier MEILHAC (visioconférence).

Maîtres de conférences et autres enseignants : Christèle CAMELIS (visioconférence) - Fiona BÉNARD (visioconférence) - Frédéric GARAN (visioconférence) - Nathalie ALMAR (visioconférence) - Sylvain CUBIZOLLES (visioconférence) - Jean-Jacques HOARAU (visioconférence) - Christine ROBERT DA-SILVA (visioconférence).

Personnels BIATSS : Stéphanie ROBERT (visioconférence) - Kelly DUPUIS (visioconférence) - Maria FRINGUE (visioconférence) - Karen HOAREAU (visioconférence) - Didier SEBASTIEN (visioconférence) - Nathalie BEUF (visioconférence) - Claudine HAMILCARO SOUPRAMANIEN (visioconférence).

Personnalités extérieures : Béatrice GOUYON (visioconférence) - Maryvonne QUENTEL (visioconférence) - Sonia VUILLERMOT (visioconférence).

Usagers titulaires : Anthony CARPAYE (visioconférence) - Maëva CENTON (visioconférence) - Romain GUEST (visioconférence) - Rudrigue SAUTRON (visioconférence) - Lauriane VERHOOG (visioconférence).

**MEMBRES REPRÉSENTÉS**

**Professeurs** : Mireille MARTEAU-PETIT par Christine ROBERT DA SILVA - Hatem SMAOUI par Elise RALSER - Yvan COMBEAU par Harry BOYER - Corinne DUBOIN par Marianne MORILLON - Bernard IDELSON par Nathalie ALMAR - Peter VON THEOBALD par Harry BOYER.

**Maîtres de conférences et autres enseignants** : Teddy CADERBY par Karen HOAREAU - Jean-Jacques KADJO par Christèle CAMELIS - Lucie Marie Anne PENIN par Christine ROBERT DA SILVA.

**Personnels BIATSS** : Zoulekha NISSARE par Stéphanie ROBERT.

**Personnalités extérieures** : Sabine MAILLOT-FAUBOURG par Gilles LAJOIE.

**Usagers titulaires** : Damayandi ABLEZOT par Rudrigue SAUTRON - Amina ALI SAID par Lauriane VERHOOG - Ismaël HAMADA par Anthony CARPAYE - Steeve FONTAINE par Romain GUEST - Océane BRILLANT par Maëva CENTON - Marie DIOMAT pour Romain GUEST - Youssoufou MAHAMAN LAOUALI SOULEY par Lauriane VERHOOG - Quentin LEGRAND par Rudrigue SAUTRON.

## ONT ASSISTÉ EN QUALITÉ D'INVITÉS

Pascaline FONTAINE, Contrôleuse de gestion - Bruno MALET-DAMOUR, Chargé de mission Eco-campus - Michel MULLER, Conseiller de la rectrice - Directeur du service académique d'information et d'orientation (SAIO) - Olivier SEBASTIEN, Vice-président délégué en charge des Usages et Développements du Numérique - Véronique SEBASTIEN, Administratrice des systèmes - Pascal ANELLI - Nirmal NIVERT, Directeur des affaires juridiques et institutionnelles - Anaëlle ROBERT, gestionnaire au service des affaires institutionnelles, secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

*En préambule, le Président du Conseil académique remercie les membres du CAC plénier présents ce jour.*

*Il demande, s'il y a des questions diverses à traiter en urgence. Il n'y en a pas.*

### Point n° 1 : Point de rentrée 2022-2023

Rapporteur : Le Président du CAC

Le Président du CAC rappelle en préambule les interactions avec le rectorat intervenues lors de la dernière commission académique des formations post-baccalauréat à l'occasion desquelles sont abordées les questions relatives au continuum entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur et notamment Parcoursup.

Il souligne par ailleurs que la rentrée s'est globalement bien passée après deux années de « rentrées Covid » et d'adaptations nécessaires mais contraignantes et qui n'ont pas été sans impact sur les taux de réussite dans beaucoup de disciplines. La question de l'orientation des bacheliers professionnels qui représentent une part non négligeable des primo-arrivants demeure prégnante. Ils ont représenté 433 inscrits à la rentrée 2022-2023 répartis sur de nombreuses disciplines du Nord au Sud, dont 117 sur la formation PaRéo, 30 à 40 inscrits dans deux filières en tension (AES et STAPS) et de 1 à 10 inscrits dans quasiment tous les autres départements, y compris les formations en santé et en mathématiques pour lesquelles la réussite est improbable.

Plus globalement, la question de l'orientation dans le cadre du continuum bac-3/bac +3 sera rediscutée en 2023 à l'occasion de l'élaboration du prochain schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en remplacement de l'ancien

SEFORRE, la Région Réunion ayant déjà exprimé les grandes lignes de sa stratégie à l'occasion des orientations budgétaires 2023. Si le développement des formations professionnalisantes sélectives est souhaité (BTS, BUT), il conviendra de considérer à leur juste valeur les filières en tension non sélectives qui, par définition, accueillent des effectifs parfois pléthoriques (AES, STAPS, PASS) que l'université doit également accompagner.

Par ailleurs, la réforme du bac et ses conséquences a été évoquée, notamment pour toutes les filières scientifiques et technologiques pour lesquelles la diminution du volume horaire en mathématiques n'est pas sans conséquence sur la poursuite d'études scientifiques dans le supérieur.

A ce propos, Monsieur Jean-Pierre Chabriat intervient en quittant sa casquette de conseiller régional mais pour parler en tant qu'enseignant en L1 de Physique. Il souligne l'acuité du problème qui a une conséquence très directe sur les taux de réussite en physique. A ce propos, Madame la rectrice suggère d'échanger sur les moyens d'accompagner les étudiants trop faibles en mathématiques dans le supérieur afin qu'ils puissent rattrapent le niveau requis pour réussir leur parcours de formation dans le supérieur.

Plus globalement, la question de l'orientation devrait idéalement conduire les étudiants à prendre conscience à la fois de leur appétence pour une discipline, mais aussi des prérequis attendus pour réussir. L'effort d'orientation dès la classe de seconde conduisant au choix des spécialités en première et en terminale doit être une clé pour limiter les taux d'échec dans le supérieur.

**Madame Sonia VUILLERMOT** va dans le même sens que le Président du Cac à propos de l'orientation sur Parcoursup pour les bacheliers professionnels qui auraient des ambitions au-delà du baccalauréat. Une commission existe dans l'Académie qui a fait des propositions pour que les élèves les plus méritants aient un avis favorable pour être admis dans certains BTS. Est-ce qu'il ne serait pas possible de le faire également sur certaines formations, notamment celles qui sont en tension et celles sur lesquelles nos élèves ne réussissent pas à l'université ? Il s'agirait de donner une appréciation qui permette éventuellement de conduire à un choix d'orientation plus raisonné ou plus raisonnable, pour ces élèves.

**Monsieur Michel MULLER**, remercie l'intervenante pour sa prise de parole. Il lui semble important de rappeler le souhait du ministère pour la poursuite d'études des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur. Il existe une expérimentation qui porte très précisément sur la poursuite d'études des bacheliers professionnels en BTS comme souligné et c'est un travail de liaison qui est fait entre les lycées porteurs de bacs professionnels et les lycées porteurs de BTS. Au cours des commissions d'examen des vœux, les élèves avec un avis favorable du conseil de classe de terminale sont pris en compte et sont favorisés dans le positionnement en BTS. En tant que délégué régional de la formation et de l'orientation, un tel process appliqué à l'université devrait être encadré et exceptionnel.

S'agissant du souhait de travailler sur l'accompagnement à l'orientation, il convient de distinguer deux choses. D'une part, il doit être organisé en direction des élèves et dès la classe de quatrième. C'est un travail continu, avec une vision systémique de ce que les élèves doivent aborder comme thématiques, comme points-clés, dans un cheminement progressif de construction d'un projet. D'autre part, l'enjeu essentiel est le travail de formation des enseignants du collège du lycée mais qui doit cibler prioritairement les élèves de terminale. Le travail de formation des enseignants du secondaire doit être déterminant : c'est un travail qu'il faut conduire évidemment au niveau du rectorat mais qui doit être pensé de la façon la plus étroite et intelligente possible avec les enseignants du supérieur. Ce travail doit être réellement coconstruit et collaboratif. Je sou mets cette proposition pour les mois qui viennent.

**Le Président du CAC** le remercie pour ces éléments très éclairants. Ce qui est important, c'est d'apporter des réponses aux situations d'échec que connaissent trop souvent les bacheliers professionnels dans le supérieur. La poursuite d'études est un droit tout comme l'inscription dans les filières non sélectives. Il faut donc penser aux conditions les plus favorables à leur réussite et autant que faire se peut, leur éviter une voie qui leur interdit la réussite diplômante. Il s'agit donc de mieux les orienter et c'est cet esprit qui devra animer l'Académie, l'Université mais également la Région dans les mois à venir à l'occasion de l'élaboration de la future stratégie de l'enseignement supérieur qui remplacera le SEFORRE arrêté par la précédente gouvernance régionale.

Sans d'autres demandes d'intervention sur ce point, le président du CAC formule une demande d'inversion des points 2 et 3 de l'ordre du jour avec l'accord des membres, un point d'information sur la situation budgétaire et comptable de l'Université devant être réalisé par monsieur l'Agent comptable qui rejoint la séance pour quelques minutes seulement en raison d'une autre réunion à laquelle il doit participer.

**Point n° 3 : Point d'information sur la situation budgétaire et comptable de l'université.**  
**Rapporteur :** Monsieur l'agent comptable DFC

Le DFC fait un point synthétique sur la situation de la trésorerie à l'Université en revenant brièvement sur des éléments de contexte budgétaire importants au niveau national. Le premier élément concerne la montée de l'inflation qui augmente l'ensemble des prix, notamment l'ensemble des dépenses incompressibles de l'université. Il cite par exemple le coût de l'électricité qui représente une dépense annuelle d'environ 1 million d'euros. Avec le surcoût de cette année, l'Université dépensera aux alentours de 1 150 000 euros. Il s'agit donc d'une augmentation de 10 à 15 % de l'ensemble de nos dépenses incompressibles qui n'était pas prévisible lors de l'élaboration du BI 2022 en décembre 2021. On constate également une élévation d'autres coûts, notamment le fret qui a triplé en un an. De plus, après un gel de plusieurs années du point d'indice pour les agents de l'État, une revalorisation de 3,5 %, en juillet dernier nous a directement impacté. C'est donc une charge nouvelle environ 300 000 euros par mois sur la masse salariale non compensée pour 2022.

Par ailleurs et dans un contexte particulier, il existe des restes à recouvrer importants au sein de l'établissement auprès de deux partenaires principaux financiers : l'État via l'Académie pour environ 8 millions d'euros et la Région Réunion, autorité de gestion des fonds européens pour environ 14 millions d'euros, sur l'exercice 2022. En effet, les projets de recherche qui ont été financés sur fonds européens impliquent un portage financier intégral par l'université avant un remboursement de l'Europe via la Région Réunion après certification de service fait, étape essentielle qui a pris beaucoup de retard, d'où l'avance de trésorerie non remboursée à ce jour à l'université.

Ce décalage de trésorerie sur une année n'est pas nouveau et reste habituellement supportable par la trésorerie de l'université mais ce décalage cumulé sur plusieurs années pose problème désormais. Pour autant, des avancées ont été réalisées et des échanges réguliers avec le Rectorat et la Région ont eu lieu sur la question des restes à recouvrer. L'Université a perçu quelques versements de la Région et du Rectorat et les dossiers se débloquent graduellement grâce à l'action de l'ensemble des directions concernées et de la gouvernance de l'université. Quoi qu'il en soit, la priorité pour l'établissement demeure la rémunération des personnels jusqu'à la fin de l'exercice. Pour information, le volume de la paye des personnels est de 9,5 millions d'euros pour 1 600 agents et il est important de se projeter sur les futures dépenses en cette fin d'exercice pour assurer la rémunération de l'ensemble des personnels. Des dispositifs sont mis en place notamment au niveau des bons de commande, non pas pour les bloquer, mais pour reporter leur traitement afin d'alléger les dépenses "non urgentes" en les mettant en attente.

**Le Président du CAC** remercie M. le DFC pour son intervention. Comme indiqué plus avant, des communications sur le thème ont déjà eu lieu en commission des directeurs de composantes et en Conseil d'administration mais il était indispensable d'informer également les membres du CAC plénier.

Pour information, une réunion aura lieu dans l'hémicycle de la Région le 9 novembre 2022 afin d'évoquer cette thématique en présence des directeurs de laboratoires et d'unités de Recherche, des services techniques de la Région et de l'élu régional en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Avec la casquette d'ancien délégué régional à la Recherche, le président du CAC rappelle l'importance première des fonds européens depuis plus de 20 ans dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche et le rôle éminent de la Région en tant qu'autorité de gestion de ces fonds. A ce jour, la Région affiche une grande ambition en matière d'Enseignement supérieur, de Recherche et d'innovation, la loi NOTRe accordant aux Régions le rôle de stratège en la matière. En 2022, la Région Réunion a priorisé la construction du SRDEII (Schéma régional de développement économique de l'internationalisation et de l'innovation) qui devra « irriguer » les autres stratégies régionales dont le SRESRI. La Région Réunion a souhaité poser les bases de ce qu'elle a nommé « la nouvelle économie » à travers le SRDEII mais en 2023, la réflexion débutera à propos du futur Schéma régional de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui nous concernera très directement.

#### **Point n° 2 : Plan de sobriété énergétique (PROTECTEUR).**

**Rapporteur** : Monsieur Bruno Malet-Damour, Chargé de mission Eco-campus pour l'Université de La Réunion

**Monsieur Bruno Malet-Damour** présente en guise de point d'information le travail qui est en cours sur l'élaboration du plan de sobriété énergétique en réponse à une circulaire envoyée par deux ministères fin septembre (ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de L'Innovation). Il vise à définir la politique de l'établissement en matière de transition écologique et environnementale, d'où sa dénomination « PROTECTEUR » pour Programme de transition écologique et environnementale de l'Université de La Réunion. L'objectif global, est de réduire les consommations d'énergie de 10 % en deux ans par rapport à l'année 2019 (électricité, carburant mais la consommation d'eau est également visée) L'objectif est également de former et de sensibiliser aux enjeux de la transition écologique et du développement durable. Enfin, un autre objectif est d'identifier les leviers d'action pour réduire les consommations.

En écho au rapport Jouzel-Abbadie récemment publié et qui fait état de la nécessité de pouvoir former les étudiants et les personnels aux enjeux de la transition écologique et environnementale, l'objectif premier défini dans la circulaire est de former des citoyens éclairés, de déployer massivement et très concrètement des actions de sensibilisation et de formation. La circulaire fait également état de la formation des jeunes, de la FTLV (Formation tout au long de la vie), du développement des formations spécialisées dans les métiers verts et du développement des formations certifiantes courtes et modulables pour les adultes en reconversion ou en évolution professionnelle. L'objectif numéro deux, est de mettre en place des actions fortes à mobiliser avec l'ensemble des acteurs des Universités pour construire un plan de sobriété afin de réduire de 10 % les consommations d'énergie par rapport au niveau de consommation de 2019.

Une première version du projet sera transmise au Rectorat avant le 31 octobre qui sera le relais de l'État en région pour le suivi de ce plan. S'agissant de l'élaboration du plan en

interne, plusieurs équipes ont travaillé à son élaboration et au chiffrage des leviers d'action entre le 30 septembre et le 24 octobre. La plupart des directions opérationnelles ont été sollicitées.

Le PROTECTEUR est un programme ambitieux, qui est construit en cohérence avec le nécessaire effort national visant à adopter une démarche de sobriété énergétique, dans un contexte environnemental contraint. Les différentes actions qui seront proposées se déclineront en trois temps : un à court terme (2023), à moyen terme (2024) et à plus long terme (2025-2030) pour permettre à l'Université de La Réunion de devenir la première éco-université ultramarine de France.

Le bilan de 2019 est effectué sur la base des données qui suivent : 15 324 étudiants avec 1 555 personnels et une consommation de plus de 138 000 mètres cubes d'eau potable, une consommation électrique de plus de 6 millions de kWh et une production de seulement 212 000 kWh. La conséquence directe est l'empreinte carbone importante de l'établissement. Ce bilan carbone a été présenté et validé en CA pour l'année 2019 : 36 000 tonnes de CO2 émises à l'Université, ce qui est considérable (6 000 tours de la Terre en avion). Huit engagements ont été définis et vont permettre ensuite d'être déclinés en différents leviers d'action : six engagements sur le campus durable et deux engagements sur des actions en termes de pédagogie et de Recherche.

**Le Président du CAC remercie Monsieur le chargé de mission Eco-campus et l'ensemble des équipes qui ont contribué à cet important travail. Il salue la belle ambition affichée à travers le plan PROTECTEUR et qui fera sans nul doute réagir positivement l'ensemble de la communauté universitaire face aux défis qui sont les nôtres. Le Président du CAC demande s'il y a des réactions ou des questionnements au regard de ce plan de sobriété énergétique de l'établissement.**

**Monsieur Bernard Reynaud salue le travail réalisé par le Chargé de mission Eco-campus et toute l'équipe car il y a un véritable enjeu stratégique pour demain. Il se questionne sur les capacités de l'établissement pour faire des mesures de compensation, en particulier à partir d'un programme de plantations et/ou d'un Fonds vert ? Il précise qu'il y a des propositions dans différents laboratoires qui ont notamment travaillé sur la question de l'affaiblissement de la filière de Tamarin des Hauts.**

**Monsieur Bruno Malet-Damour répond qu'il existe en effet un axe « végétalisation et biodiversité » qui est stratégique, surtout pour un territoire aussi petit et insulaire que le nôtre. Il invite les collègues du CAC à partager leurs avis en alimentant une « boîte à idées » ou en envoyant leurs initiatives par mail.**

S'agissant de la compensation, deux éléments peuvent être évoqués : 1- la compensation carbone qui vise les déplacements aériens très émetteurs de gaz à effet de serre. 2- à l'échelle de l'Université, les solutions de séquestration de carbone qui ne sont pas explorées à ce jour. Pour autant, la politique générale de l'Université est d'aller vers la re-végétalisation des campus en renforçant notamment le partenariat avec le département pour développer la vision d'une voie locale de séquestration carbone.

#### **Point n°4 : État des lieux des formations en informatique dans l'offre de formation de l'UR : réflexions prospectives**

**Rapporteur : Le Président du Cac**

**Le Président du Cac**

En guise d'introduction, les premiers éléments qui ont motivé l'inscription de ce point à l'ordre du jour sont rappelés.

Dans un premier temps, un groupe de travail interne a fait le recensement des enseignements en informatique dans l'ensemble des composantes de l'université. Un second temps doit permettre de préciser l'offre de formations diplômantes et de certifications en informatique dans une offre régionale de formation en informatique, proposée par des organismes privés de formation. Ces derniers forment le cluster Digital Réunion (ex-ARTIC) dont le directeur général réfléchit notamment à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en informatique, sur le territoire.

Au regard des données collectées, il a semblé utile de mettre à jour l'expression de besoins des entreprises, pour l'insertion professionnelle des diplômés. En interne, il s'agira donc de regarder de près l'offre de formation en informatique lors d'un comité de pilotage de la NOF dédié au champ de l'informatique.

La parole est cédée à Pascal ANELLI pour de plus amples explications sur l'avancement de la réflexion.

**Pascal ANELLI** fait savoir qu'il y a une volonté de mise en cohérence des formations informatiques à l'Université de La Réunion avec un objectif de visibilité accrue et une réponse adaptée aux besoins du territoire au sein de l'écosystème régional. L'intention est d'arriver à définir une stratégie pour organiser les formations sur plusieurs sites et d'entamer une réflexion sur la mutualisation. C'est un travail qui a commencé par la mise en place de la NOF avec le master d'informatique et la direction de l'ESIROI.

En termes de cohérence sur l'offre de formation en informatique, il relève d'une part la difficulté d'établir des passerelles entre disciplines et d'autre part, le caractère lacunaire des mutualisations entre formations. Or, il est important de produire une réponse satisfaisante et coordonnée aux besoins du territoire, notamment vis-à-vis de la concurrence externe. A ce jour, la multiplicité de formation comporte un risque de redondance et des surcoûts, de dispersion des moyens qui sont forcément limités, ce qui produit in fine des impacts négatifs sur la structuration de la Recherche. Or une évaluation nationale a lieu tous les cinq ans par l'Hcéres et cette situation peut avoir des répercussions négatives lors de la prochaine évaluation de la recherche en informatique à l'Université de La Réunion.

La question de cohérence des formations en informatique se pose donc et nécessite, selon lui, de penser une démarche coordonnée entre les composantes afin de définir une véritable stratégie de l'offre de formation en informatique à l'Université de la Réunion. Il rappelle pour conclure que la cartographie des formations en informatique produite à ce jour révèle le chiffre de 5700 heures de formation, ce qui représente le volume d'enseignement de près de 30 titulaires.

**Le Président du Cac** remercie M. Anelli pour cette présentation particulièrement éclairante.

**Le VP délégué aux Usages et Développements du Numérique** indique que l'informatique suit finalement la trajectoire de l'anglais que l'on retrouve désormais dans beaucoup de maquettes de formation, quelles que soient les disciplines. L'informatique, est devenue une formation transversale utile à tous et toutes, au carrefour de plusieurs disciplines qui intègrent également l'informatique.

**Monsieur Michel MULLER** salue ce panorama sur les formations dans le domaine de l'informatique et du numérique qui lui paraît extrêmement précieux dans un contexte où les enseignements en informatique continuent à être balbutiants dans l'enseignement

secondaire. L'enseignement de spécialité NSI (Numérique et Sciences Informatiques) demeure assez peu choisi. En conséquence, il y aurait réellement un travail tout à fait intéressant à conduire pour commencer à informer les enseignants et les élèves sur ces métiers/formations dès la classe de quatrième puisque c'est à ce moment-là que les questions d'accompagnement à l'orientation des élèves commencent à être abordées

Le **Président du Cac** ajoute que c'est la question des métiers de demain en informatique qui est posée en toile de fond. Comme le disait le vice-président aux usages numériques, peu à peu, l'informatique est désormais partout.

#### Point n° 5 : Questions diverses

Il n'y a pas de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président du Cac** donne rendez-vous au dernier conseil académique plénier de l'année 2022, le 29 novembre.

Il remercie les membres pour leur mobilisation pour la séance plénière de ce jour.

*Il clôt la séance à 11h43.*

La secrétaire de séance



Anaëlle ROBERT

Le Président du Conseil académique



Pr. Gilles LAJOIE